

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE DE KOUDOUGOU

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

BURKINA FASO

..*..*..*..*

Unité – Progrès – Justice



RAPPORT DE STAGE

ET

ETUDE DE CAS

Présenté par :

*Konkobo T. Michel,
Elève Conseiller Pédagogique Itinérant,
promotion 2008-2010*

Encadreur :

*Edith Somé, IEPD,
Chef de la Circonscription
d'Education de Base de
Laye
Et*

*Barthélemy Ouédraogo,
Conseiller Pédagogique
Itinérant de ladite CEB.*

DEDICACE

- A notre regrettée mère qui s'est beaucoup sacrifiée pour assurer notre éducation mais qui ne savourera pas les fruits de ses efforts car prématurément arrachée à notre affection le 17 mai 1987 ;
- A notre très cher père, qui très tôt a compris le bien fondé de l'école en nous y envoyant tout en se sacrifiant pour assurer notre réussite ;
- A notre très adorable et aimable épouse, Juliette NANA ainsi qu'à nos enfants : Wendnonga Sandrine ; Bénéwendé Landry et Pengdwendé Thierry Franck qui ont été pour nous d'un réconfort inestimable tout au long de ces deux (2) années de formation ;

Puisse le seigneur leur rendre au centuple tout ce qu'ils ont fait pour nous.

REMERCIEMENTS

Nous ne saurons terminer notre stage dans la CEB de Laye sans avoir une pensée à l'endroit de tous ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour rendre notre séjour agréable et fructueux.

C'est de tout cœur que nous adressons nos vifs remerciements à Madame Edith SOME, CCEB de laye et à Monsieur Barthélemy OUEDRAOGO CPI de ladite CEB dont l'expérience et le soutien à tous les niveaux ont été particulièrement déterminants pour le succès de notre stage pratique.

Nos remerciements s'adressent également à tout le personnel de l'inspection de Laye pour sa franche et sincère collaboration ; aux directeurs d'écoles et aux enseignants de la CEB qui nous ont facilité les entretiens et l'administration de notre questionnaire pour notre étude de cas.

A tous les formateurs et à l'administration de l'ENS/UK, et à nos promotionnaires CPI.

A Monsieur Yassia SAWADOGO au Ministère des Sports et des Loisirs et à Salifou OUEDRAOGO élève CPI pour leurs soutiens multiformes.

Que toutes celles et à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réussite de notre stage, reçoivent

SIGLES ET ABREVIATIONS

AASU : Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire

ADP : Assemblée des Députés du Peuple

AENF : Alphabétisation et Education Non Formelle

AME : Association des Mères Educatrices

APE : Association des Parents d'Elèves

CAP: Certificat d'Aptitude Pédagogique

CCEB: Chef de Circonscription d'Education de Base

CE: Cours Elémentaire

CEAP : Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique

CEB: Circonscription d'Education de Base

CEP : Certificat d'Etude Primaire

CM : Cours Moyen

CPAF: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation

CP: Cours Préparatoire

CPI : Conseiller Pédagogique Itinerant

DEC: Direction des Examens et Concours

DEP : Direction des Etudes et de la Planification

DPEBA : Direction Provinciale de L'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

ENS : Ecole Nationale Supérieure

ENS/UK : Ecole Nationale Supérieure / Université de Koudougou

ENEP : Ecole Nationale des Enseignants du Primaire

APE: Activités Physiques Educatives

EPS : Education Physique et Sportive

GAP : Groupe d'Animation Pédagogique

IA : Instituteur Adjoint

IAC : Instituteur Adjoint Certifié

IC : Instituteur Certifié

IEPD: Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré

IP : Instituteur Principal

MEBA : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

OSEP : Organisation du Sport à l'Ecole Primaire

PAC : Plan d'Amélioration Collectif

PAI : Plan d'Amélioration Individuel

RAENT : Responsable à l'Alphabétisation et à l'Education Non Formelle

SND : Service National pour le Développement

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° 1 : <i>la situation du personnel au bureau</i>	5
- Tableau n° 2: <i>situation du personnel en classe</i>	5
- Tableau n° 3 : <i>Situation des écoles par types</i>	6
- Tableau n° 4: <i>Situation des classes et des effectifs</i>	6
- Tableau n° 5: <i>Situation des écoles en fonction du nombre de classes</i>	7
- Tableau n° 6 : <i>Résultats du CEP des cinq (05) dernières années</i>	8
- Tableau n° 7 : <i>Résultats du concours d'entrée en sixième des cinq (5) dernières années</i>	8
- Tableau n° 8 : <i>répartition des enseignants enquêtés par corps</i>	40
- Tableau n° 9 : <i>répartition des enseignants selon la fonction</i>	41
- Tableau n° 10 : <i>répartition des enquêtés selon le sexe</i>	41
- Tableau n° 11 : <i>répartition selon la classe tenue</i>	41
- Tableau n° 12 : <i>répartition selon l'ancienneté</i>	42
- Tableau n° 13 : <i>répartition selon l'ancienneté</i>	42
- Tableau n° 14 : <i>répartition en fonction du nombre d'année de formation</i>	43
- Tableau n° 15 : <i>répartition des enquêtés en fonction de l'importance qu'ils accordent à l'enseignement de l'APE</i>	43
- Tableau n° 16 : <i>répartition des enquêtés par rapport à leur connaissance de la valeur éducative de l'APE</i>	44
- Tableau n° 17 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la participation à un stage de recyclage en APE</i>	45
- Tableau n° 18 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la nécessité d'un stage de recyclage en APE</i>	46
- Tableau n° 19 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la prise en compte du programme de l'APE dans la répartition mensuelle</i>	46
- Tableau n° 20 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité des documents officiels</i>	47
- Tableau n° 21 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité du matériel nécessaire pour la pratique de l'APE</i>	47
- Tableau n° 22 : <i>répartition des enquêtés par rapport aux sources d'acquisition du matériel</i>	48
- Tableau n° 23 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la prise en compte de l'APE lors des compositions</i>	48
- Tableau n° 24 : <i>répartition des enquêtés par rapport à leur avis que l'évaluation de l'APE améliorerait sa pratique</i>	50
- Tableau n° 25 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la possibilité qu'offre le domaine scolaire de matérialiser un terrain d'APE</i>	50
- Tableau n° 26 : <i>répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité d'un terrain matérialisé pour la pratique de l'APE</i>	51

TABLE DES MATIERES

TITRES	Pages
DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
LISTE DES TABLEAUX	V
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE STAGE	2
I- PRESENTATION DE LA CEB	4
I.1 HISTORIQUE.....	4
I.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	5
II- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DE LA CEB	10
II.1 LE BUREAU CHARGE DE L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION DES MAITRES ET ANIMATEURS.	10
❖ <i>les tâches de l'inspecteur</i>	10
❖ <i>Les tâches du conseiller pédagogique itinérant.</i>	12
❖ <i>les tâches du responsable à l'alphabétisation</i>	14
II.2 LE BUREAU CHARGE DU SECRETARIAT	15
II.3 LE BUREAU CHARGE DU CONTROLE DES CANTINES SCOLAIRES	16
II.4 LE BUREAU CHARGE DES EXAMENS ET CONCOURS	17
II.5 LE BUREAU CHARGE DES STATISTIQUES ET DE LA CARTE EDUCATIVE	19
II.6 LE BUREAU CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES	20
II.7 LE BUREAU DE LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES	21
III- LES ACTIVITES VECUES	23
III.1 LES ACTIVITES D'ORDRE PEDAGOGIQUE	23
❖ <i>Les visites de classes</i>	23
❖ <i>La supervision des écoles</i>	24
❖ <i>La formation des candidats aux examens professionnels (CAP, CEAP)</i>	25
❖ <i>La formation des directeurs d'écoles</i>	25
❖ <i>La supervision des groupes d'animation pédagogiques (GAP)</i>	26
III.2 LES ACTIVITES D'ORDRE SOCIOCULTUREL	26
III.3 LES ACTIVITES DIVERSES	27
❖ <i>Les réunions</i>	27
❖ <i>Les cérémonies</i>	27
IV- ANALYSE DU VECU	28
IV.1 LES ACQUIS DU STAGE.....	28
IV.2 LES INSUFFISANCES	29
IV.3 LES SUGGESTIONS	29
DEUXIEME PARTIE : ETUDE DE CAS	31
I- PROBLEMATIQUE	33
I.1 CONTEXTE GENERAL	33
I.2 PRESENTATION DU CAS	34
I.3 JUSTIFICATION	34
I.4 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	36
I.4.1 <i>Objectif principal</i>	36
I.4.2 <i>Objectifs secondaires</i>	36

I.5 HYPOTHESES	36
II- CADRE METHODOLOGIQUE	38
II.1 DUREE DE L'ETUDE.....	38
II.2 PUBLIC CIBLE.....	38
II.3 LES OUTILS ET LES METHODES DE COLLECTE DES DONNEES	38
II.3.1 L'entretien semi dirigé	38
II.3.2 Le questionnaire d'enquête	39
III- PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	40
III.1 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	40
III.1.1 Résultats du questionnaire adressé aux enseignants	40
III.1.2 Résultats des entretiens avec les directeurs d'écoles.....	52
III.1.3 Synthèse des entretiens avec les encadreurs pédagogiques de la CEB de la Laye (IEPD-CPI).....	54
III.2 INTERPRETATION DES RESULTATS.....	56
Hypothèse N°1 : Du manque ou de l'insuffisance de formation des enseignants :.....	56
Hypothèse N°2 : De l'inexistence de manuels guides officiels et du matériel dans les écoles pour la pratique de l'APE.....	57
Hypothèse N°3 : De la non prise en compte de l'APE lors des évaluations trimestrielles.....	58
Hypothèse N°4 : Du manque d'espace adapté pour la matérialisation des terrains d'APE dans les écoles.....	58
V- SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	60
V.1 SUGGESTIONS	60
V.1.1 A l'endroit des enseignants	60
V.1.2 A l'endroit des encadreurs pédagogiques.....	61
V.1.3 A l'endroit des partenaires	61
V.2 RECOMMANDATIONS	62
CONCLUSION GENERALE	65
BIBLIOGRAPHIE	66
ANNEXES	I
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES TITULAIRES DES CLASSES DE CP1, CP2 ET CE1 DE LA CEB DE LAYE.....	II
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ENCADREURS PEDAGOGIQUES (IEPD, CPI)	V
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTEURS D'ECOLES.....	VI

INTRODUCTION GENERALE

L'université de Koudougou a pour entre autre mission la formation des encadreurs du MEBA (IP, CPI, IEPD) à travers l'ENS.

Cette formation dont la durée est de deux (02) ans pour les CPI et les IEPD comporte essentiellement deux phases : l'une essentiellement théorique dans l'enceinte de l'ENS et l'autre pratique dans les Circonscriptions d'Education de Base (CEB).

C'est dans le cadre de cette dernière phase, que nous avons choisi la CEB de Laye pour notre stage pratique. La fin de celui-ci est sanctionnée par la production d'un document comportant un rapport de stage et une étude de cas portant sur un problème pédagogique constaté sur le terrain.

C'est dans cette optique, que nous tenterons dans une première partie au titre du rapport de faire un compte rendu synthétique des activités vécues et d'analyser qualitativement le vécu sur le terrain en fonction de la formation reçue à l'ENS/UK ; dans une seconde partie, nous présenterons notre étude de cas dont le thème est : « la négligence de la pratique de l'EPS. *Cas de l'APE dans la CEB de Laye*».

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE STAGE

Pour permettre aux élèves CPI et IEPD de deuxième année de se familiariser avec les réalités du terrain et partant de faire une relation entre théorie et pratique en vue de compléter leur formation, ceux-ci sont envoyés en stage pratique dans les CEB.

C'est dans ce contexte que nous avons été placés officiellement du 04 janvier au 31 mars 2010 dans la CEB de Laye, dirigée par Madame Edith SOME CCEB, assistée de Monsieur Barthélemy OUEDRAOGO CPI pour y effectuer notre stage pratique.

Il s'agit pour nous au cours de ce stage de nous familiariser avec nos futures tâches de CPI à savoir :

- s'entraîner à l'assistance pédagogique à apporter aux enseignants dans leur tâche quotidienne ;
- se familiariser à l'organisation et à l'encadrement lors des stages de formation, de recyclage et de la conférence pédagogique annuelle ;
- S'entraîner à la préparation des maîtres aux examens professionnels ;
- S'exercer à l'identification d'un problème pédagogique, à son analyse afin d'y apporter des solutions adéquates.

En somme, il s'agit là, de mettre l'élève CPI en situation concrète d'apprentissage à même de l'outiller pour un meilleur accomplissement de ses futures fonctions.

Pour ce faire, notre rapport s'articulera autour des principaux axes suivants :

- I- Présentation de la CEB**
- II- Organisation et fonctionnement de l'inspection**
- III- Les activités vécues**
- IV- Analyse du vécu**

I- PRESENTATION DE LA CEB

I.1 Historique

La CEB de Laye, l'une des six (06) circonscriptions de base de la DPEBA du Kourwéogo a été créée suite au transfert de la CEB de Boussé II à Laye par arrêté N°-2001-165/MEBA/SG/DGEB du 05 juin 2001.

Elle couvrait à sa création les écoles des départements de Sourgoubila, de Laye et de Boussé.

Pour répondre à la politique actuelle du MEBA qui vise à rapprocher l'administration des administrés, la CEB de Laye fut scindée donnant naissance à celle de Sourgoubila à la rentrée scolaire 2002-2003. Toujours dans le souci du rapprochement, à la rentrée 2005-2006, les écoles du département de Boussé furent rattachées à la CEB de Boussé. Depuis cette date, la CEB de Laye ne couvre que les écoles du département de Laye au nombre de quinze (15) dont douze (12) publiques.

De sa création à nos jours, les inspecteurs ci-après s'y sont succédés :

- Monsieur Honoré K. KABORE, premier inspecteur de 2001 à 2003 ;
- Monsieur Evariste N. ILBOUDO de 2003 à 2004 ;
- Madame Edith SOME, l'actuelle inspectrice, depuis l'année scolaire 2004-2005

Quant aux CPI, il s'agit de :

- Monsieur Grégoire KONDE, premier CPI de 2001 à 2003 ;
- Monsieur Barthélemy OUEDRAOGO, l'actuel CPI depuis la rentrée scolaire 2004-2005.

NB : Au cours de l'année scolaire 2003-2004, la CEB a fonctionné sans CPI titulaire. Monsieur Michel T. KONKOBO, Instituteur Principal à l'époque y a occupé les fonctions de CPI.

I.2 Situation géographique et administrative

Le ressort territorial de la CEB de Laye se circonscrit aux limites de la commune rurale dudit et est limitée à l'Est par la CEB de Pabré (Kadiogo) ; à l'Ouest par la CEB de Siglé (Boulkiemdé) ; au Nord par la CEB de Boussé N°2 et au Sud par celle de Sourgoubila, toutes deux (02) relevant du Kourwéogo. Laye, chef lieu de la CEB est une localité située à trente cinq (35) kilomètres de Ouagadougou sur la route nationale N°2 (Ouagadougou – Ouahigouya) et à vingt (20) kilomètres de Boussé chef lieu de la province du Kourwéogo.

Au plan administratif, elle relève de la DPEBA du Kourwéogo et de la DREBA du Plateau Central.

Situation du personnel, des élèves, des écoles et des résultats des examens et concours scolaires des cinq (05) dernières années.

- Tableau n° 1 : *la situation du personnel au bureau*

	IEPD	CPI	IP	IC	IAC	IA	SND	AASU	Total
Hommes	00	01	00	09	00	00	01	01	12
Femmes	01	00	00	02	01	00	01	00	05
Total	01	01	00	11	01	00	02	01	07

Commentaire :

A la lecture de ce tableau, on constate que le personnel au bureau compte dix sept (17) agents soit cinq (05) femmes et douze (12) hommes. C'est un personnel qualifié dans son ensemble et tous les bureaux sont pourvus en personnel suffisant pour l'exécution des tâches spécifiques.

- Tableau n° 2 : *situation du personnel en classe*

	IP	IC	IAC	VE	Autres	Total
Hommes	02	28	00	00	05	35
Femmes	01	16	11	01	00	29
Total	03	44	11	01	05	64

Commentaire :

Il ressort de ce tableau que le personnel en classe compte trente cinq (35) hommes et vingt neuf (29) femmes. La quasi-totalité des enseignants de la CEB a un titre de capacité soit 3 IP ; 44 IC ; 11 IAC. L'unique enseignant non titulaire de titre de capacité est un volontaire de l'éducation. Quand aux cinq (05) autres, ils sont issus des écoles franco-arabes et n'ont ni diplôme, ni titre de capacité.

Cette situation heureuse permet d'espérer un enseignement de qualité dans la CEB de Laye.

NB : les IP sont des directeurs déchargés des cours.

- Tableau n° 3 : *Situation des écoles par types*

Statut	Types d'écoles		
	Classique	Multigrade	Total
Public	11	01	12
Privé	03	00	03
Total	14	01	15

- Tableau n° 4: *Situation des classes et des effectifs.*

Statut	Nombre de classes			Effectif des élèves		
	Classique	Multigrade	Total	Garçons	Filles	Total
<i>Publique</i>	55	01	56	1448	1395	2843
<i>Privé</i>	06	00	06	68	33	101
Total	61	01	62	1516	1428	2944
%				51%	49%	100%

Commentaire :

L'analyse de ces tableaux nous fait ressortir onze (11) écoles classiques, une (01) école multigrade et trois (03) écoles privées soit un total de quinze (15) écoles pour soixante deux (62) classes. Ces classes abritent deux mille huit cent quarante trois (2843) élèves repartis comme suit : Mille quatre cent quarante huit (1448) garçons soit 51% et mille trois cent quatre vingt quinze (1395) filles soit 49%.

On peut alors dire que le pari de la scolarisation massive des filles dans la CEB de Laya est en passe d'être gagné pour peu que les actions entreprises dans ce sens se poursuivent et se renforcent.

- Tableau n° 5: *Situation des écoles en fonction du nombre de classes*

Nombre de classe par statut	Une classe	Deux classes	Trois classes	Quatre classes	Cinq classes	Six classes	Total
Public	00	00	04	02	00	06	12
Privé	01	01	01	-	-	-	03
Total	01	01	05	02	00	06	15

Commentaire :

Dans ce tableau, on constate que dans le public, il n'existe pratiquement pas d'écoles à une (1) classe ou deux (2) classes. La tendance est à la normalisation des écoles. Cependant dans le privé, les écoles ne comptent qu'une (1) classe ; deux (2) classes ou trois (3) classes.

- Tableau n° 6 : Résultats du CEP des cinq (05) dernières années

Sessions	Présentés			Admis			Pourcentage de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2005	190	96	286	141	66	207	76,21	68,75	72,37
2006	138	90	228	113	67	180	81,88	71,11	77,63
2007	97	69	166	61	45	106	62,88	65,21	63,85
2008	161	113	294	112	77	189	69,60	57,90	64,30
2009	119	109	228	98	87	185	82,35	79,81	81,14

Commentaire :

Ce tableau synoptique nous indique l'évolution des résultats du CEP ces cinq (5) dernières années dans la CEB de Laye. On constate une évolution en dent de scie des taux globaux de succès car de 72,37% en 2005 la CEB a atteint 81,14% en 2009 en passant par 77,63% en 2006 ; 63,85% en 2007 et 64,30% en 2008. Nous pouvons dire que les résultats du CEP sont satisfaisants dans la CEB de Laye. Ce qui reflète le sérieux avec lequel les enseignants accomplissent leur tâche.

- Tableau n° 7 : Résultats du concours d'entrée en sixième des cinq (5) dernières années

Sessions	Présentés			Admis			Pourcentage de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2005	88	77	165	21	16	37	10,29	12,03	10,97
2006	142	107	249	30	12	42	21,12	11,21	16,86
2007	109	146	225	39	26	65	23,85	26,81	25,29
2008	184	147	331	60	44	104	32,60	29,96	31,41
2009	144	132	276	62	43	105	43,05	32,57	38,04

Commentaire :

Ce tableau indique de façon quantitative les résultats de l'entrée en sixième de ces cinq (05) dernières années. En effet de 10,97% de taux de succès à la session de 2005, la CEB est passée à 38,04% au cours de la session 2009 en passant par 16,86% en 2006 ; 25,29% en 2007 et 31,41% en 2008.

II- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DE LA CEB

La CEB de Laye à l'instar des autres CEB du Burkina Faso est un service extérieur de la DPEBA. Aussi, pour optimiser le fonctionnement des services de l'inspection et rendre plus opérationnels les agents des CEB, les bureaux internes ont été organisés conformément à l'arrêté N°2003-00143/MEBA/SG du 05 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des DPEBA. Ainsi on y retrouve les bureaux ci-après :

II.1 le bureau chargé de l'encadrement pédagogique et de la formation des maîtres et animateurs.

Ce bureau comprend l'encadrement pédagogique (IEPD, CPI) et le responsable à l'alphabétisation.

❖ les tâches de l'inspecteur

L'inspecteur est chargé du suivi, du contrôle et de l'évaluation du personnel enseignant, des programmes et des méthodes. Madame SOME Edith, CCEB assure ces responsabilités. Elle coordonne et contrôle toutes les activités de la circonscription.

L'article 46 du décret 2006-377/PRESS/PM/MFPRE/MEBA/MFB portant organisation des emplois spécifiques du MEBA stipule que l'emploi d'inspecteur de l'enseignement du 1^{er} degré comprend les attributions suivantes :

- concevoir les outils d'évaluation des apprentissages ;
- contribuer à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative ;
- élaborer et mettre en œuvre la carte éducative ;
- contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des curricula en vigueur dans l'éducation de base ;

- participer à la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- assurer la formation continue des personnels de l'éducation de base ;
- effectuer le contrôle administratif et pédagogique dans les structures d'éducation de base ;
- contribuer à la conception et au suivi des projets, plans et programmes de développement de l'éducation de base ;
- contribuer à la planification des activités de l'éducation de base ;
- organiser les examens et concours scolaires et professionnels ;
- Concevoir le système d'évaluation des candidats aux examens et concours scolaires et professionnels ;
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'amélioration collectifs (PAC) ;
- Apporter un appui conseil aux groupes d'animation pédagogique ;
- Apporter un appui conseil pédagogique aux enseignants, andragogique aux superviseurs des centres permanents d'alphabétisation et de formation ;
- Participer à la mobilisation sociale ;
- Concevoir et conduire des projets de recherche action en éducation ;
- Participer à l'élaboration des contenus des manuels ;
- Confectionner du matériel et des supports didactiques ;
- Concevoir des plans et stratégies de formation initiale et continue des enseignants.

Outre ce rôle administratif et pédagogique, l'inspectrice joue un rôle socioculturel :

Sur ce plan, elle assure le maintien d'un bon climat entre les directeurs d'écoles et les adjoints ; entre les enseignants et les associations des parents d'élèves (APE) ; les autorités administratives et politiques locales avec tout le corps enseignant. A cet effet, il :

- elle intervient avec délicatesse et subtilité dans le règlement des situations conflictuelles qui existeraient entre agents et certains partenaires ;
- participe aux joies et aux peines de son personnel ;

- prend part aux différentes activités organisées par certains organismes et associations socio-éducatives ;
- enfin, elle est la présidente de la cellule sportive et culturelle de la CEB. A ce titre elle stimule, encourage et soutient les activités culturelles et sportives.

Les difficultés auxquelles Madame l'Inspectrice est confrontée dans l'accomplissement quotidien de sa mission sont entre autres :

- l'insuffisance et l'irrégularité de la dotation en carburant en vue des sorties sur le terrain ;
- la non prise en charge conséquente de l'entretien des engins ;
- l'absence de ressources financières pour l'organisation des stages de recyclage au profit des enseignants ;
- la difficile gestion des enseignants de nos jours.

Nous Suggérons donc :

- la dotation des CEB en carburant suffisant et de façon régulière pour permettre les sorties dans les écoles en vue d'apporter un appui-conseil conséquent aux enseignants ;
- la prise en charge conséquente de l'entretien des engins de service ;
- le financement des différents stages de recyclage car la formation continue est l'un des moyens sûrs pour éviter la routine ;
- la sensibilisation des enseignants sur leur rôle éducateur.

❖ **Les tâches du conseiller pédagogique itinérant.**

Le décret N°2006-377/PRES/PM/MFPRE/MEBA/MFB portant organisation des emplois spécifiques stipule à son article 40 que l'emploi du CPI comprend les attributions suivantes :

- apporter un appui-conseil pédagogique aux enseignants et andragogique aux superviseurs des centres permanents d'alphabétisation et de formation ;

- participer au contrôle, au suivi et à l'évaluation des activités d'éducation formelle et non formelle ;
- former et recycler les enseignants du formel et les superviseurs des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- coordonner et suivre les activités des groupes d'animation pédagogique ;
- Participer à l'organisation et au déroulement des examens et concours scolaires et professionnels ;
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'amélioration individuel (PAI) ;
- Apporter un appui-conseil aux directeurs d'écoles ;
- Participer à l'élaboration des contenus des manuels ;
- Confectionner du matériel et des supports didactiques.

Notons cependant que les deux (2) derniers points ne sont pas mis en application par le conseiller pédagogique de Laye, faute de formation conséquente en la matière ; par contre il assure d'autres activités non moins importantes.

Ainsi il :

- assiste l'inspectrice dans la résolution des crises dans les écoles ;
- apporte un soutien moral et des conseils aux enseignants durant les périodes de peines et de joies ;
- rédige certaines correspondances administratives ;
- forme les candidats aux épreuves écrites et pratiques du CAP et du CEAP ;
- représente l'inspectrice à certaines cérémonies en cas d'absence ou empêchement de celle-ci ;
- vise les affichages règlementaires et les propositions de fin d'année par ordre ;
- participe à la commission locale d'affectation.

L'accomplissement de ces tâches ne se fait pas sans difficultés. Ainsi, les difficultés auxquelles le CPI est confronté sont :

- l'insuffisance et l'irrégularité du carburant pour les sorties sur le terrain ;
- l'absence d'entretien conséquent des engins.
- la charge importante du travail du conseiller ;
- le manque de formation en andragogie pour le suivi des centres d'alphabétisation ;
- l'absence d'autorité aux yeux des enseignants ;
- la non implication des conseillers à certaines formations qui pourtant auraient pu contribuer à améliorer leurs prestations ;

Les suggestions suivantes si elles sont prises en compte pourraient améliorer les conditions de travail des conseillers :

- la dotation régulière du carburant en quantité suffisante ;
- la prise en charge correcte de l'entretien des engins de service ;
- la formation en andragogie pour permettre de superviser les centres d'alphabétisation avec efficacité ;
- L'association des conseillers à toutes les formations pouvant contribuer à améliorer leurs prestations.

❖ **les tâches du responsable à l'alphabétisation**

Le responsable à l'alphabétisation a pour tâche :

- le suivi des activités andragogiques des structures d'alphabétisation et de d'éducation non formelle ;
- l'élaboration des rapports de supervision des CPAF ;
- le remplissage des fiches de données statistiques en alphabétisation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la carte de l'AENF ;
- la participation à l'organisation des activités de la promotion de l'éducation de base.

Les difficultés que rencontre le responsable à l'alphabétisation sont entre autres :

- le manque de moyen de déplacement ;

- l'insuffisance de formation ;
- la difficile collaboration avec les responsables de certains centres privés ;
- le fait que des opérateurs préfèrent s'adresser directement à la DPEBA plutôt qu'au responsable au niveau CEB.

Nous suggérons alors :

- la dotation du responsable en moyen de déplacement ;
- la formation conséquente des responsables chargés de l'alphabétisation ;
- l'organisation de rencontre avant l'ouverture de la campagne entre les différents acteurs (opérateurs, animateurs, superviseurs, RAENF, équipe d'encadrement) pour une meilleure coordination des actions sur le terrain.

II.2 Le bureau chargé du secrétariat

Le secrétariat est le bureau central où transite tout le courrier avant de parvenir aux bureaux destinataires.

Le responsable de ce bureau est Monsieur Vincent KOAMA assisté de Madame Pousga R. GUELBEOGO et de Madame M. J. Eléonord NIKIEMA née SAWADOGO.

Les tâches assignées à ce bureau sont les suivantes :

- organiser les audiences de la CCEB ;
- réceptionner, enregistrer, ventiler et expédier le courrier ;
- dactylographier, reproduire, classer les documents et archiver les dossiers ;
- assurer la circulation de l'information entre les bureaux de l'inspection ;
- rédiger certains projets de correspondance ;
- recevoir et transmettre les communications téléphoniques ;
- accomplir toute autre tâche que lui confiera la CCEB.

Les tâches assignées au secrétariat sont immenses et requièrent des agents de bureau, bonne santé, discrétion, disponibilité, ordre, ponctualité.

Tout comme les autres bureaux, le secrétariat aussi éprouve des difficultés dans l'accomplissement de ses missions ce sont :

- l'insuffisance du matériel et des fournitures de bureau ;
- l'insuffisance de la formation des secrétaires ;
- l'impatience de certains visiteurs ;
- la non maintenance des machines ;
- la charge de travail souvent très élevée ;
- la difficulté d'envoi du courrier dans écoles.

Au regard de ces multiples difficultés, les agents de ce bureau suggèrent :

- la dotation en matériel et fournitures suffisant et de bonne qualité ;
- la formation conséquente des secrétaires ;
- la patience et la compréhension de certains usagers ;
- la formation spéciale d'un agent pour la maintenance des appareils ;
- la diligence dans l'enlèvement du courrier par les écoles.

II.3 Le bureau chargé du contrôle des cantines scolaires

Monsieur Abdoulaye SAWADOGO est le responsable chargé de ce bureau. Il a pour rôle :

- la sensibilisation en collaboration avec les directeurs d'écoles, les parents d'élèves à la collecte des vivres dans le cadre de la cantine endogène ;
- la réception, le traitement et l'acheminement des demandes des écoles désireuses de bénéficier de cantines scolaires ;
- la supervision de la gestion des stocks de vivres dans les écoles ;
- la réception et la transmission des comptes rendus mensuels ;
- la distribution et la supervision de la l'administration des médicaments déparasitant et des micronutriments dans les écoles ;

- suivi des activités de production dans les écoles.

Parmi les difficultés que rencontre le responsable de ce bureau, on peut retenir entre autres :

- le manque de moyens logistiques ;
- la non effectivité du transfert des compétences au niveau CEB.

Il suggère :

- la dotation du bureau en moyens logistiques pour les déplacements sur le terrain ;
- l'effectivité de la déconcentration des activités dévolues à ce bureau.

II.4 Le bureau chargé des examens et concours

Ce bureau est placé sous la responsabilité de Monsieur Amadou COMBYAGDA, assisté dans ses activités par Monsieur K. Théodore DELMA et Madame Patricia OUATTARA/ KIEMTARBOUM.

Le bureau des examens et concours est une représentation de la Direction des Examens et Concours (DEC) au sein de la CEB.

Un travail rigoureux et minutieux est mené dans ce bureau dont les principales activités sont :

- la réception des listes provisoires des élèves du CM2 en vue de la prévision des fiches d'inscription ;
- la remise des fiches d'inscription au CEP et au concours d'entrée en sixième aux directeurs ;
- la réception et traitement des dossiers des candidats au CEP et au concours d'entrée en sixième ;
- l'établissement de l'état numérique des candidats par option et par centre ;
- l'établissement de la liste générale par centre et par option des candidats au CEP et au concours d'entrée en sixième ;
- la préparation des procès verbaux ;

- la remise des bordereaux comportant les numéros des procès verbaux aux directeurs d'écoles ;
- la remise des convocations des candidats libres ;
- la proposition des membres des différentes commissions (surveillance, correction, secrétariat).
- Le remplissage du registre d'inscription à l'examen du CEP et du concours d'entrée en sixième ;
- la préparation du concours d'excellence CM1 ;
- la réception et la remise du matériel aux présidents des centres d'examen ;
- la préparation matérielle des travaux du secrétariat ;
- la participation aux travaux du secrétariat ;
- la réception et publication des résultats du concours d'entrée en sixième ;
- la production des résultats statistiques de l'entrée en sixième adressée à la DEC, à la DREBA et à la DPEBA ;
- la délivrance des attestations de succès au CEP ;
- la réception et remplissage des diplômes du CEP ;
- l'organisation du déroulement des examens professionnels (CAP, CEAP).

L'examen est un domaine très sensible. A ce titre, les agents de ce bureau, dans le cadre de leur mission abattent un travail très remarquable.

Cependant, les difficultés ne manquent pas. Il s'agit notamment :

- des erreurs de remplissage des dossiers par certains directeurs ;
- des difficultés d'acquisition des actes de naissance des candidats par les directeurs, retardant ainsi les dépôts des dossiers ;
- de la réception souvent tardive des fiches d'inscription et du matériel pour l'organisation du CEP.

Les suggestions suivantes sont faites pour minimiser les difficultés inhérentes à ce bureau :

- inviter les directeurs à s'appliquer dans le remplissage des dossiers ;

- faire mettre à jour les actes de naissance des élèves dès la classe du CM1 ;
- envoyer à temps les fiches d'inscription et le matériel pour l'examen.

II.5 Le bureau chargé des statistiques et de la carte éducative

Le responsable de ce bureau est Monsieur Nakombi NIKIEMA secondé par Monsieur Karim Phillip ZOMBRE et de Ouambi KABORE.

Ce bureau est chargé de :

- coordonner l'ensemble des activités concourant à la planification et à la programmation du développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement de base, de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- collecter et transmettre à la DPEBA toutes les informations statistiques ;
- identifier et localiser toutes les structures éducatives de la circonscription sur une carte ;
- vérifier sur le terrain le caractère complet de ces informations ;
- élaborer les statistiques scolaires de l'AENF de la circonscription et les mettre à jour ;
- établir les effectifs des élèves de la CEB selon l'âge, le sexe et la classe ;
- produire les résultats statistiques des examens scolaires ;
- suivre l'état d'avancement des chantiers des écoles en ouverture et en normalisation ;
- fournir le rapport périodique de suivi des chantiers ;
- traiter les fiches d'enquête annuelle de l'enseignement primaire ;
- fournir le rapport de rentrée et de fin d'année ;
- élaborer les états généraux de la circonscription ;
- faire l'état des besoins en infrastructures scolaires ;
- participer aux journées de la statistique organisée par la DEP.

Pour réussir sa mission, ce bureau travaille en étroite collaboration avec les autres services de la CEB.

Les difficultés que rencontrent les agents de ce bureau dans l'accomplissement quotidien de leur mission se résument :

- au non respect des délais de traitement des fiches statistiques ;
- au mauvais remplissage de ces fiches par certains directeurs, notamment ceux du privé ;
- au bref délai accordé souvent pour la collecte de certaines données ;
- à la méthode manuelle de travail ;
- L'insuffisance de la formation des agents ;
- A l'absence de moyens logistiques en vue des déplacements sur le terrain.

Les suggestions suivantes, si elles sont prises en compte permettraient aux agents d'être plus efficaces :

- la diligence dans le traitement des fiches statistiques par les directeurs ;
- la formation des directeurs, surtout ceux du privé aux remplissages des fiches statistiques ;
- la modernisation du système de gestion et de traitement des données avec ordinateur ;
- la dotation de ce bureau en moyen logistique ;
- l'organisation de formation adéquate à l'intention des agents.

II.6 Le bureau chargé des ressources humaines

Ce bureau est placé sous la responsabilité de Monsieur Yassia TAO. Les tâches suivantes y sont assurées :

- l'établissement et la gestion des actes administratifs (autorisation d'absence, congés de maternité, congés administratifs, attestations de prise de service, certificats administratifs, attestations de présence, attestations de non logement...) ;
- l'élaboration de l'avant projet du budget du personnel ;

- la gestion de la correction de la situation administrative du personnel enseignant (changement de nom après mariage, avancement, reclassement etc...);
- la confection de l'état nominatif du personnel ;
- la participation au mouvement annuel du personnel de la CEB ;
- la rédaction de certains projets de notes de service ;
- le renforcement de la gestion participative avec le personnel administratif (des rencontres ordinaires trimestrielles et des rencontres extraordinaires si le besoin se fait sentir ;
- la mise à jour du fichier du personnel.

Tout comme les autres bureaux, celui de la gestion des ressources humaines connaît des difficultés qui sont :

- la méthode manuelle de traitement des dossiers ;
- le non acheminement des dossiers individuels des enseignants nouvellement affectés dans la CEB ;
- la gestion des humeurs des agents.

Le responsable de ce bureau suggère :

- la dotation du bureau en matériel informatique ;
- la diligence dans l'acheminement des dossiers individuels des enseignants ;
- de l'indulgence et de la patience de la part des usagers.

II.7 Le bureau de la gestion des ressources matérielles et financières

Le responsable de ce service est Monsieur Amidou BAGYAN. Les attributions assignées à ce bureau sont :

- l'élaboration du budget programme de la CEB (tous les deux (2) ans) ;
- l'inventaire du matériel et des fournitures disponibles au magasin ;
- la tenue à jour des bordereaux d'entrée et de sortie du matériel et des fournitures scolaires ;

- la transmission au service du patrimoine des informations relatives au matériel reçu et livré ;
- la réception et la répartition du matériel et des fournitures aux écoles et aux différents bureaux de l'inspection ;
- la participation à la commission d'attribution des marchés (au niveau provincial) ;
- l'encaissement et la gestion des cotisations faites par les écoles pour l'OSEP et le fonctionnement de la CEB ;
- l'élaboration de l'avant projet des dépenses pour l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en sixième ;
- la préparation des états de paiement des indemnités de surveillance et de correction de l'examen du CEP et du concours d'entrée en sixième.

Les difficultés auxquelles est confronté le chargé de ce bureau sont :

- la dotation insuffisante et souvent inadaptée du matériel et des fournitures au profit de la CEB ;
- la très forte dépendance de la CEB de la DPEBA pour l'obtention du matériel et des fournitures ;
- l'arrivée tardive des dotations en matériel et fournitures ;
- la gestion manuelle des dossiers.

Il suggère donc :

- de doter la CEB en matériel et fournitures suffisants et adaptés aux besoins réels ;
- d'autonomiser les CEB dans l'acquisition de certains matériels et fournitures ;
- de veiller à l'arrivée à temps du matériel et fournitures ;
- enfin, de moderniser la gestion dans ce bureau (acquisition de moyens modernes de travail).

III- LES ACTIVITES VECUES

Notre stage pratique dans la CEB de Laye a duré trois (03) mois conformément à la décision de mise en stage qui stipule que le stage se situe du 04 janvier au 31 mars 2010.

Durant cette période, nous avons eu l'occasion de prendre activement part à plusieurs activités. Il s'agit notamment d'activités d'ordre pédagogique, d'activités d'ordre socioculturel et d'activités diverses.

III.1 Les activités d'ordre pédagogique

Ces activités ont porté essentiellement sur les visites de classes, la supervision des écoles, la formation des candidats, la participation à un atelier de formation des directeurs, la supervision des GAP.

❖ Les visites de classes

Au cours de notre stage, nous avons effectué de nombreuses visites de classe en compagnie de nos encadreurs. L'objet de ces visites était d'apporter aux enseignants un appui conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAI. Nous retenons qu'une visite de classe comporte principalement trois (03) étapes qui sont :

- l'examen des aides pédagogiques : cette phase consiste à récupérer chez l'enseignant le PAI, le cahier de préparation, le cahier d'observation, le cahier de bord, le cahier de roulement de la classe, quelques cahiers de devoirs, de composition d'élèves. A travers l'examen de ces aides, l'encadreur y relève les forces et les faiblesses de ceux-ci et prévoit les éventuelles suggestions au moment de l'entretien en vue d'une amélioration ;
- l'observation d'une leçon : cette observation porte en priorité sur la discipline problème ayant fait l'objet du PAI. Elle permet à l'encadreur de prendre la mesure réelle des difficultés liées à l'enseignement de la discipline.

- L'entretien avec le maître : cet entretien a pour objet de faire le point de la visite de classe. Ainsi, l'encadreur fait ressortir les points forts et les insuffisances liés à la tenue des aides pédagogiques ; les forces et les faiblesses de la leçon observée. Des solutions sont alors suggérées pour résoudre les difficultés constatées à tous les niveaux.

La visite de classe est sanctionnée par la production d'un rapport adressé à la CCEB.

Nous nous sommes exercés à cette tâche sous l'œil bienveillant de nos encadreurs qui n'ont ménagé aucun effort pour nous apporter tout le soutien nécessaire.

Les visites de classe nous ont permis alors de vivre concrètement les difficultés auxquelles nous serons amenés à faire face sur le terrain.

Pour minimiser ces difficultés, nous avons compris qu'une visite de classe, tout comme une leçon se prépare et cela pour éviter le tâtonnement et surtout le ridicule devant les enseignants.

❖ **La supervision des écoles**

Madame l'inspectrice nous a souvent associé aux supervisions scolaires qu'elle effectue régulièrement dans les écoles. Nous avons beaucoup appris lors de ces visites. Nous savons désormais que la supervision scolaire comporte deux grandes parties :

- 1^{ère} partie : les aspects administratifs dont le contenu se résume à la localisation, à l'identification du directeur d'école, à la situation de l'école, à l'état des manuels et du matériel didactique, aux affichages réglementaires, aux documents tenus par le directeur ;
- 2^{ème} partie : les aspects pédagogiques qui comportent l'exécution des programmes, la préparation de la classe, l'administration des devoirs, la pratique des activités de production, les activités para, péri et post scolaires, le PAC, la formation continue des enseignants, l'entretien/conseils et les appréciations générales.

❖ **La formation des candidats aux examens professionnels (CAP, CEAP)**

Nous avons pris part aux côtés des encadreurs pédagogiques à la formation des candidats aux examens professionnels (CAP, CEAP). Signalons que pour cette formation, il y avait deux (2) groupes de candidats : les candidats aux épreuves pratiques et orales et ceux à l'épreuve écrite.

Pour les candidats aux épreuves pratiques et orales, la formation a consisté à faire des exposés portant sur la pédagogie appliquée, la législation scolaire ; l'examen de cahier, l'examen d'un PAI. Excepté quelques thèmes traités par l'encadrement, la plupart des thèmes ont été traités et présentés par les candidats eux-mêmes. Des séances de simulations ont été souvent organisées en vue de mettre les candidats en situation d'examen. Ces exposés et simulations sont généralement suivis de débats pendant lesquels des précisions et des éclaircissements sont apportés.

Quant aux candidats à l'épreuve écrite, leur formation a consisté en début d'année à recevoir des cours théoriques sur la technique de la dissertation de la part de l'encadrement pédagogique. Au cours de notre séjour, nous avons eu l'occasion de suivre des exposés faits par les candidats. Des devoirs sur table et de maison suivis de correction étaient également au menu de la formation.

Qu'il s'agisse des candidats à la pratique, ou de ceux à l'écrit, nous avons activement pris part à leur formation chaque fois que nous étions sollicités. Ces séances de formation ont été pour nous des moments très enrichissants d'échanges et nous ont permis de nous imprégner de l'une de nos principales futures tâches.

❖ **La formation des directeurs d'écoles**

Nous avons pu assister à un atelier de formation des directeurs d'écoles les 28 et 29 janvier 2010 autour du thème principal « **renforcement des capacités des directeurs d'écoles** ». Au cours de cet atelier de deux (2) jours, plusieurs sous thèmes ont été développés par l'encadrement pédagogique. Il s'agit :

- 1^{er} sous thème : dispositif et rôle des Directeurs d'écoles dans la formation d'enseignants professionnels en situation de classe ;
- 2^{ème} sous thème : la gestion de la classe et ses rapports avec les apprentissages ;
- 3^{ème} sous thème : échanges sur les visites de classes, rapports d'activités ;
- 4^{ème} sous thème : transfert des compétences et des ressources.

Nous avons au cours de cette formation apporté notre modeste contribution.

❖ **La supervision des groupes d'animation pédagogiques (GAP)**

La CEB de Laye compte trois (03) GAP. Chacun d'eux est dirigé par un instituteur principal (IP). Les GAP fonctionnent sur la base d'un programme d'activités élaboré en début d'année. Les encadreurs pédagogiques ont été retenus comme personnes ressources pour faire des exposés autour de certains thèmes. Hormis cela, des sorties de supervision par l'encadrement sont faites chaque fois qu'il y avait une animation dans un GAP. Nous avons été étroitement associés à toutes ces activités.

NB : la conférence pédagogique annuelle des enseignants et les différents stages de recyclage ont été organisés au 1^{er} trimestre. Nous n'avons donc pas eu l'occasion de prendre part à ces différentes activités car notre stage a commencé à la rentrée du 2^{ème} trimestre.

III.2 Les activités d'ordre socioculturel

Nous avons au cours de notre stage senti l'élan de solidarité qui existe entre les enseignants de la CEB de Laye. Ce faisant, nous avons eu l'occasion de participer aux peines et aux joies que certains enseignants ont connu. Nous avons également pris part à la cérémonie de lancement de l'OSEP 2010 de la CEB de Laye.

III.3 les activités diverses

Outre les tâches pédagogiques, nous avons été associés à l'accomplissement de certaines activités administratives que sont : les réunions et les cérémonies.

❖ Les réunions

Nous avons au cours de notre stage, participé aux rencontres de bilan du premier et du 2^{ème} trimestres avec les directeurs d'écoles ; rencontres qui se sont tenues respectivement le jeudi 14 janvier et le vendredi 19 mars 2010. Nous avons également assisté une rencontre avec les APE et les AME de la CEB de Laye le vendredi 22 janvier 2010.

❖ Les cérémonies

A ce niveau, nous avons pris part à la cérémonie de présentation de vœux à Madame l'Inspectrice CCEB, le jeudi 04 mars 2010 et à celle de présentation de vœux à Messieurs le maire et préfet de la commune/département de Laye.

IV- ANALYSE DU VECU

Les activités que nous avons vécues au cours de notre stage nous ont confortés quant à la nécessité d'allier la théorie à la pratique. L'analyse sans complaisance de ces activités vécues nous permet de dégager des acquis mais aussi des insuffisances du stage en vue de proposer des solutions pour y remédier.

IV.1 Les acquis du stage

Le stage pratique nous a permis de mettre en application ce que nous avons appris au cours de notre formation théorique à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou. Aussi, nous avons été mis en situation concrète d'apprentissage au contact de la réalité du terrain. Nous avons tout au long du stage bénéficié du soutien et surtout de l'expérience combien riche de l'encadrement pédagogique.

En effet, les encadreurs de la CEB de Laye et leur personnel se sont montrés très disponibles à notre endroit chaque fois que nous les sollicitons dans le cadre de notre formation.

Les cours théoriques de pédagogie générale, d'andragogie, de sociologie de l'éducation, de philosophie entre autres nous ont permis d'encadrer avec plus d'aisance les candidats aux examens professionnels.

Au cours des visites de classes, nous avons fait appel aux notions de didactique des disciplines, de psychopédagogie, d'encadrement théorique et pratique, de technique d'animation de groupe, de communication, pour ne citer que cela.

D'autres disciplines telles que la législation scolaire et la morale professionnelle nous ont permis de bien nous conduire dans le respect de la déontologie du métier, mais aussi de comprendre certaines situations et certains comportements. Toutes choses qui nous ont aidées pendant le stage.

La bonne ambiance dans la CEB de Laye et la bonne collaboration entre Madame l'Inspectrice et son conseiller pédagogique nous ont permis de tirer grand profit du stage.

IV.2 Les insuffisances

Au nombre des insuffisances liées au stage pratique, on peut retenir :

- le manque de module consacré à la dissertation pédagogique ne nous a pas permis de bien encadrer les candidats à l'écrit ;
- le moment du stage qui ne permet pas d'observer certaines activités pourtant clés comme le visa des affichages réglementaires, la conférence pédagogique, les stages de recyclage, la synthèse des PAI ;
- la non prise en charge de la production du rapport de stage et de l'étude de cas par l'octroi d'un soutien financier et/ou matériel.

IV.3 Les suggestions

Pour une amélioration continue des stages pratiques, nous estimons que la prise en compte des suggestions ci-après y contribuerait grandement :

- l'introduction dans le programme de formation des CPI d'un module portant sur la dissertation pédagogique. Ce module permettrait au futur CPI d'être mieux outillé en la matière et de former avec plus d'efficacité les candidats à l'écrit des examens et concours professionnels ;
- la révision du programme de formation des CPI afin de leur permettre d'aller en stage dès la rentrée de la 2^{ème} année de formation;
- la mise à la disposition des stagiaires un kit de fournitures et contribuer financièrement à la production du rapport de stage et de l'étude de cas.

Le stage pratique est une phase très importante dans la formation des encadreurs pédagogiques d'une manière générale et du CPI en particulier. Il nous a permis de toucher du doigt les réalités liées à l'organisation et au fonctionnement d'une circonscription, de comprendre le décalage qui existe entre la formation théorique et celle pratique et d'appréhender le véritable rôle du CPI dans la vie d'une CEB.

En effet, nous nous sommes familiarisés avec les principales tâches pédagogiques, administratives et sociales à lui assignées.

Nous avons au cours de ce stage pu mesurer l'ampleur et la délicatesse de la fonction de conseiller. Aussi, nous avons compris qu'un accomplissement correct de ses obligations exige de lui de la compétence, de la disponibilité ainsi qu'une bonne disposition d'esprit.

Nous estimons enfin que ce stage de trois (03) mois sur le terrain a pleinement atteint ses objectifs en ce sens que nous nous estimons à présent mieux outillés pour exercer avec professionnalisme nos futures missions de CPI et cela grâce à l'esprit d'ouverture et à la totale disponibilité de nos encadreurs pédagogiques.

DEUXIEME PARTIE

ETUDE DE CAS

THÈME :

**« La négligence de la pratique de l'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE à l'ÉCOLE PRIMAIRE.**

**Cas des activités physiques éducatives dans la
Circonscription d'éducation de Base de Laye »**

L'école à travers les connaissances qu'elle dispense contribue fortement à la formation intégrale du jeune enfant. On constate cependant qu'au nombre des disciplines qui y sont enseignées, certaines sont traitées de disciplines mineures, donc sans importance pour la formation de l'enfant. Au nombre de ces disciplines, la pratique de l'EPS en général et de celle de l'APE en particulier semble être négligée par les enseignants de la CEB de Laye. En effet, la majorité des enseignants ne parvient pas à donner à cette discipline la place qui lui revient dans le système éducatif.

Ainsi, notre stage pratique dans cette CEB, nous donne l'idéale occasion de nous pencher sur ce problème pour en dégager les véritables causes et proposer des solutions pour une meilleure pratique de l'APE à travers notre présente étude de cas.

Pour ce faire, nos investigations s'articuleront autour des principaux axes suivants :

- I- La problématique**
- II- Le cadre méthodologique**
- III- La présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats**
- IV- La conceptualisation et la généralisation**
- V- Les suggestions et recommandations**

I- PROBLEMATIQUE

I.1 Contexte général

L'éducation est un phénomène social. Sa finalité est la formation totale du jeune enfant tant au plan intellectuel, socio affectif que physique en vue de son épanouissement et son insertion harmonieuse dans la société.

Pour **J. Leif** : «l'éducation est la mise en œuvre des moyens propres à former, à développer physiquement, socialement, intellectuellement, moralement et affectivement un enfant, un adolescent par l'exploitation, l'orientation et la valorisation des ressources de son être».

Au Burkina Faso, la **loi n° 013-2007 AN du 30 juillet** portant loi d'orientation de l'éducation dispose en son article 13 que le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune burkinabè un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise essentiellement à assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu à travers son épanouissement physique, intellectuel, moral et à stimuler son esprit d'initiative et d'entreprise.

Cette noble mission dévolue à l'école se fait à travers l'ensemble des disciplines qui y sont enseignées ; toutes concourant dans une complémentarité à l'atteinte de cette finalité. Aussi, l'EPS à l'instar des autres disciplines s'inscrit en droite ligne dans cette perspective. En effet, elle contribue tout comme les autres disciplines à l'éducation générale des enfants en développant leurs capacités à s'adapter, à s'exprimer et à communiquer. Mais son enseignement au regard du développement physique et mental de l'enfant du primaire nous impose de différencier deux niveaux pédagogiques qui sont :

- l'APE pratiquée dans les petites classes (CP1, CP2, CE1) : Dans ces classes, l'éducation physique et sportive a pour objectif le développement global de l'enfant à travers la pratique de jeux et la manipulation d'objets ;
- l'AS pratiquée dans les grandes classes (CE2, CM1, CM2) : L'objectif visé dans ces classes est la familiarisation de l'enfant avec les activités sportives de base : athlétisme et sports collectifs.

Ces deux (2) formes sont complémentaires et reposent sur une même conception pédagogique, tant au niveau des objectifs éducatifs que de la démarche pédagogique. Seuls les moyens utilisés diffèrent en fonction de l'âge ainsi que de l'évolution physiologique et psychomotrice de l'enfant. Mais à propos de l'enseignement de l'EPS en général et de celui de l'APE en particulier, quel état des lieux peut-on faire dans les écoles de la CEB de Laye ?

I.2 Présentation du cas

Le stage pratique en CEB comporte plusieurs volets au nombre desquels les visites de classes, c'est dans ce cadre que nous avons pu constater lors de nos sorties de terrain avec l'encadrement pédagogique que la plupart des enseignants ne préparent pas les séances d'APE. En effet, un coup d'œil dans les cahiers de préparation nous donne à voir que ces derniers préfèrent substituer à l'horaire de l'enseignement de l'APE, d'autres disciplines qualifiées de primordiales. En outre, les terrains matérialisés sont rares dans les écoles. Toute chose qui dénote d'une négligence de la pratique de cette discipline dans les écoles de la CEB de Laye.

Seuls les candidats à la pratique des examens professionnels (CAP, CEAP) s'obligent à pratiquer l'APE. Cette situation d'ensemble nous a donc interpellé et nous amène à nous poser la question de savoir pourquoi ce désintérêt pour la pratique sportive en général et de l'APE en particulier par les enseignants ?

C'est pour répondre à cette interrogation que nous nous proposons d'approfondir la question à travers notre étude de cas, dont le thème est « **la négligence de la pratique de l'EPS à l'école primaire. Cas de l'APE dans la CEB de Laye** ».

Qu'est ce qui justifie notre choix ?

I.3 Justification

Le fait de nous pencher spécifiquement sur le cas de la négligence de la pratique de l'APE dans la CEB de Laye, trouve sa justification dans l'importance que cette discipline joue dans la formation du jeune enfant à tout point de vue.

En effet, l'éducation physique et sportive en général et l'APE en particulier concourt efficacement à la formation de l'enfant, notamment aux plans cognitif, psychomoteur et socio affectif :

–Au plan cognitif ; l'APE contribue au développement des fonctions intellectuelles comme l'attention, l'imagination, la créativité, le raisonnement. Elle développe également les possibilités mentales et conceptuelles par la discrimination perceptive (reconnaissance des signaux significatifs, compréhension des règles et des consignes).

–Au plan psychomoteur ; elle enrichit et développe l'équipement moteur par la prise de conscience du corps ; la latéralisation, la précision, l'adresse, l'habileté dans l'accomplissement de certains gestes de la vie courante. A ce propos, **Simone WILL** écrivait : « je me suis aperçu à l'usine combien il est paralysant et humiliant de manquer de vigueur, d'adresse, de sûreté dans le coup d'œil. A cet effet, rien ne peut suppléer malheureusement pour moi à ce qu'on n'a pas appris avant vingt (20) ans. Je ne saurai trop vous recommander d'exercer le plus possible souvent que vous pouvez vos muscles, vos mains, vos yeux, sans un pareil exercice, on se sent singulièrement incompetent ». Elle contribue en outre au développement staturo-pondéral c'est-à-dire le poids et la taille ainsi que les grandes fonctions physiologiques que sont la respiration, la circulation sanguine.

–Au plan socio affectif : la pratique de l'APE est un excellent moyen de socialisation, de formation morale et civique de l'enfant à travers les jeux qui sont organisés. Elle agit en outre sur la personnalité globale de l'enfant en lui permettant entre autre le contrôle de soi. Elle instaure l'esprit d'équipe et d'entraide, le goût de l'effort, du travail bien fait et de la victoire.

L'importance de la pratique sportive dans les milieux scolaires a été réaffirmée par la **Loi N°03/96/ADP** Portant Organisation et Développement de l'Education Physique et des Activités Sportives au Burkina Faso, qui stipule au titre I, article 6 que l'éducation physique et sportive est obligatoire dans toutes les institutions éducatives publiques et privées, de l'enseignement de base, secondaire, supérieur et dans les centres de formation professionnelle.

Notre choix trouve également sa justification par le fait que le phénomène de la négligence de la pratique de l'APE, qui prend de l'ampleur, n'est plus seulement l'apanage des anciens maîtres mais aussi et surtout des plus jeunes qui arrivent sur le terrain.

Les préjudices que pourraient subir les élèves au plan cognitif, socio affectif et psychomoteur liés à la négligence de la pratique de l'APE constatés dans la plupart des écoles de la CEB de Laye, nous a conforté dans notre choix.

Pour mieux orienter nos recherches, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

I.4 Objectifs de la recherche

I.4.1 Objectif principal

Amener les enseignants de la CEB de Laye à bien pratiquer les séances d'APE.

I.4.2 Objectifs secondaires

- Diagnostiquer les causes de la négligence de la pratique de l'APE par les enseignants.
- Proposer des solutions aux difficultés qui entravent la bonne pratique de l'APE.

A présent, quelles hypothèses expliqueraient la négligence de la pratique de l'APE dans la CEB de Laye par les enseignants ?

I.5 Hypothèses

Nous étudierons la question à travers les hypothèses suivantes :

- ***Le manque ou l'insuffisance de formation des enseignants expliquerait la négligence de la pratique de l'APE ;***

- *Les manuels guides officiels et le matériel pour la pratique de l'APE n'existeraient pas dans les écoles ;*
- *L'APE ne serait pas pris en compte lors des différentes évaluations trimestrielles ;*
- *Il manquerait d'espace adapté pour la matérialisation des terrains d'APE dans les écoles ;*

II- CADRE METHODOLOGIQUE

En vue de vérifier les hypothèses émises, il nous a paru opportun d'adopter la démarche méthodologique suivante pour la cueillette des données et leur analyse.

II.1 Durée de l'étude

Pendant toute la période du stage (du 04 janvier 2010 au 31 mars 2010).

II.2 Public cible

L'étude concernera :

- les encadreurs pédagogiques (IEPD, CPI);
- les douze (12) directeurs d'écoles de la CEB ;
- les trente (30) enseignants titulaires des classes de CP1, CP2, CE1.

II.3 Les outils et les méthodes de collecte des données

II.3.1 L'entretien semi dirigé

Pour mieux cerner les causes de la négligence de la pratique de l'APE dans les écoles de la CEB de Laye, des entretiens semi dirigés ont été organisés d'une part avec les deux (2) encadreurs de la CEB (IEPD, CPI) et d'autre part avec les douze (12) directeurs d'écoles publiques de la CEB.

Le choix des encadreurs s'explique par le fait qu'en tant que premiers responsables de l'éducation dans La CEB, ils connaissent mieux les difficultés pédagogiques des enseignants à travers les visites de terrain qu'ils effectuent régulièrement.

Quant aux directeurs, leur choix se justifie par le fait qu'ils sont des encadreurs de premier plan, des enseignants et qu'à ce titre ils sont mieux placés pour décrire les causes réelles de la négligence de la pratique de l'APE par les enseignants.

II.3.2 Le questionnaire d'enquête

La CEB de Laye ne compte que douze écoles publiques ; aussi, il n'a pas été nécessaire de procéder à un échantillonnage. Ainsi, le questionnaire a été administré à tous les trente (30) enseignants titulaires des classes de CP1, CP2, CE1 de la CEB.

Il n'y a pas une meilleure façon d'étudier la question que de s'adresser directement aux enseignants concernés par l'étude. Leur apport à notre avis est plus qu'indispensable pour un diagnostic sans complaisance des causes des difficultés qui minent l'enseignement de l'APE.

III- PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

III.1 Présentation et analyse des résultats

L'administration du questionnaire de notre enquête a pu concerné vingt neuf (29) enseignants sur les trente (30) de la CEB de Laye tenant les classes de CP1, CP2 et CE1.

Le seul enseignant qui n'a pu prendre part à l'enquête était malade, donc absent au moment de l'administration du questionnaire.

Nous avons pu nous également entretenir avec tous les encadreurs pédagogiques (CPI, IEPD) et les douze (12) directeurs d'écoles publiques de la CEB.

Signalons que tous les questionnaires nous ont été retournés soit un taux de recouvrement de 100%.

Ainsi, le dépouillement des questionnaires et des entretiens menés nous a permis de compiler les données suivantes :

III.1.1 Résultats du questionnaire adressé aux enseignants

❖ Identification

- Tableau n° 8 : répartition des enseignants enquêtés par corps

Corps	Abstention	IA	IAC	IC	IP	Total
Effectif	01	00	06	22	00	29
Pourcentage	3,44	00	20,68	75,86	00	100

Commentaire :

Ce tableau nous permet de constater que la quasi-totalité des enseignants sont titulaires d'un titre de capacité, mieux, 75,86% sont des instituteurs certifiés.

Toute chose qui devrait en principe contribuer à un enseignement de qualité dans toutes les disciplines.

- Tableau n° 9 : répartition des enseignants selon la fonction

Fonction	Abstention	Directeurs	Adjoints	Total
Effectif	08	03	18	29
Pourcentage	27,58	10,34	62,06	100

Commentaire :

On constate à la lecture de ce tableau que dix huit (18) enseignants soit 62,06% sont des adjoints et seulement trois (03) enseignants soit 10,34 sont des directeurs. Ce qui pourrait supposer que la majorité des enquêtés dispose de plus de temps pour se consacrer à l'enseignement correct de toutes les disciplines sans exception.

- Tableau n° 10 : répartition des enquêtés selon le sexe

Sexe	Masculin	Féminin	Abstention	Total
Effectif	13	13	03	29
Pourcentage	44,82	44,82	10,34	100

Commentaire :

Treize (13) enquêtés soit 44,82% sont de sexe masculin et pareillement pour ceux de sexe féminin. Seulement trois (03) enquêtés se sont abstenus de répondre à la question posée.

- Tableau n° 11 : répartition selon la classe tenue

Classe	CP1	CP2	CP3	Total
Effectif	11	09	09	29
Pourcentage	37,93	31,03	31,03	100

Commentaire :

Au regard de ce tableau, on note que l'enquête a concerné onze (11) classes de CP1 soit 37,93%, neuf (09) classes de CP2 soit 31,03% et neuf (09) classes de CE1 soit également 31,03%.

- Tableau n° 12 : répartition selon l'ancienneté

Nombre d'années de service	Effectifs	Pourcentage
1 à 5 ans	06	20,68
5 à 10 ans	07	24,13
Plus de 10 ans	15	51,72
Abstention	01	03,44
Total	29	100

Commentaire :

Ce tableau nous permet de constater que la majorité des enquêtés totalisent plus de cinq (05) ans d'ancienneté. En effet, sept (07) enquêtés soit 24,13% ont une ancienneté comprise entre cinq (05) et dix (10) ans et quinze (15) autres soit 51,72% ont plus de dix (10) ans d'ancienneté. Un (01) s'est abstenu de répondre soit 03,44%. On peut donc croire qu'avec une telle expérience, le problème de la qualité de l'enseignement ne se poserait pas dans la CEB de Laye.

- Tableau n° 13 : répartition selon l'ancienneté

Réponse	Effectif	Pourcentage
Formés	19	65,51
Sans formation	10	34,48
Total	29	100

- Tableau n° 14 : répartition en fonction du nombre d'année de formation

Réponse	Effectif	Pourcentage
Un an de formation	10	52,63
Deux ans de formation	09	47,36
Total	19	100

Commentaire :

Ces deux (02) tableaux nous donnent une idée de la formation de base des enquêtés. Il ressort ainsi que dix neuf (19) enquêtés ont reçu une formation initiale soit 65,51% et parmi eux dix (10) ont été formés pendant un (01) an soit 52,63% et neuf (09) ont bénéficié de deux (02) ans de formation soit 47,36%. Dix (10) enseignants enquêtés sont venus dans l'enseignement sans une formation de base soit 34,48%.

❖ Questionnaire proprement dit

Question N°1 : *Accordez-vous la même importance à l'enseignement de l'APE au même titre que les autres disciplines ? (Préparation et exécution ?)*

- Tableau n° 15 : répartition des enquêtés en fonction de l'importance qu'ils accordent à l'enseignement de l'APE.

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	15	51,72
Non	12	41,37
Abstention	02	06,89
Total	29	100

Commentaire :

Au regard de ce tableau, on remarque que quinze (15) enquêtés soit 51,72% disent accorder de l'importance à l'APE et douze (12) autres soit 41,37% n'en accordent pas. Deux (02) se sont abstenus soit 06,89%. On peut dire alors que l'APE connaît des difficultés dans la CEB de Laye quant à sa

pratique car 41,37% d'enseignants manquent d'intérêt pour cette discipline. Ce n'est pas peu si on connaît l'importance de cette discipline dans la formation globale de l'enfant.

Question N°2 : Connaissez-vous la valeur éducative de l'APE ?

- Tableau n° 16 : répartition des enquêtés par rapport à leur connaissance de la valeur éducative de l'APE

Réponse	Effectif	Pourcentage
Pas du tout	00	00
Passablement	07	24,13
Bien	17	58,62
Très bien	04	13,79
Abstention	01	03,44
Total	29	100

Commentaire :

Dans ce tableau, on remarque que dix sept (17) enquêtés soit 58,62% disent bien connaître les valeurs éducatives de l'APE. Quatre (04) soit 13,79% disent les connaître très bien. Sept (07) enquêtés soit 24,13% connaissent passablement les valeurs éducatives de l'APE. Un (01) s'est abstenu de répondre soit 03,44%.

On peut dire alors que la majorité des enquêtés connaît les valeurs éducatives de l'APE. Cependant les 24,13% qui les connaissent passablement ne sont pas négligeables et méritent une attention.

- Si bien, très bien énumérez quelques unes de ces valeurs.

Synthèse des valeurs éducatives énumérées par ceux qui ont répondu bien et très bien :

L'APE

- développe les capacités de base (endurance, équilibre, souplesse) ;
- favorise l'épanouissement global de la personnalité de l'enfant ;

- assure la formation intellectuelle (attention, jugement, imagination) la formation morale (volonté, rigueur, persévérance) et sociale (esprit d'entraide, coopération, solidarité) ;
- forme le caractère de l'enfant ;
- est source d'équilibre dans le fonctionnement de l'organisme ;
- répond à un besoin naturel de l'enfant ;
- facilite l'apprentissage dans les autres disciplines.

Question N°3 : Avez-vous déjà pris part à un stage de recyclage en APE ?

- Tableau n° 17 : répartition des enquêtés par rapport à la participation à un stage de recyclage en APE

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	04	13,79
Non	25	86,20
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

Il ressort de ce tableau que vingt cinq (25) enquêtés soit 86,20% n'ont jamais bénéficié de stage de recyclage. Ce qui est énorme et seulement quatre (04) enquêtés soit 13,79% disent avoir bénéficié d'un stage de recyclage. Ce manque de formation continue chez la majorité des enquêtés pourrait être préjudiciable à la qualité de l'enseignement en général et à celui de l'APE en particulier.

- Sinon pensez-vous que cela est nécessaire ?

- Tableau n° 18 : répartition des enquêtés par rapport à la nécessité d'un stage de recyclage en APE

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	24	82,75%
Non	05	17,25%
Abstention	00	0%
Total	29	100%

Commentaire :

Bon nombre d'enquêtés estiment qu'un stage de recyclage est nécessaire : vingt quatre (24) enseignants soit 82,75%. Le besoin de formation continue des enseignants est donc réel en vue de permettre aux uns de réactualiser leur connaissance et aux autres d'apprendre.

Question N°4 : Votre répartition mensuelle prend t-il en compte le programme de l'APE ?

- Tableau n° 19 : répartition des enquêtés par rapport à la prise en compte du programme de l'APE dans la répartition mensuelle

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	13	44,82
Non	16	55,17
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

Seize (16) enquêtés soit 55,17% disent ne pas prendre en compte le programme de l'APE dans leur répartition mensuelle tandis que treize (13) enquêtés, soit 44,82% disent inclure dans leur répartition mensuelle le programme de l'APE.

Question N°5 : Disposez-vous de documents officiels (guides, manuels, recueils de jeux) pour la préparation des leçons d'APE ?

- Tableau n° 20 : répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité des documents officiels

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	04	13,79
Non	25	86,20
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

Ce tableau révèle que vingt cinq (25) enquêtés soit 86,20% ne disposent pas de la documentation nécessaire pour la préparation des séances d'APE, et seulement quatre (04) enquêtés soit 13,79% disent en disposer et cela à titre purement personnel.

Question N°6 : Disposez-vous du matériel nécessaire pour la pratique de l'APE ?

- Tableau n° 21 : répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité du matériel nécessaire pour la pratique de l'APE

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	09	31,03
Non	20	68,96
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

La non disponibilité du matériel est très importante dans les écoles de la CEB de Laye en vue de la pratique correcte de l'APE. En effet, vingt (20) enquêtés soit 68,96% disent ne pas disposer de matériel et seulement neuf (09) enquêtés soit 31,03% disent en disposer.

Si oui, comment l'avez-vous acquis ?

Pour ceux qui en disposent, les sources d'acquisition se répartissent comme suite :

- Tableau n° 22 : répartition des enquêtés par rapport aux sources d'acquisition du matériel

Source	Effectif	Pourcentage
Dotation de l'Etat	00	00
Dotation de l'APE	03	33,33
Acquisition personnelle	06	66,66
Total	09	100

Commentaire :

Cette répartition fait constater que six (06) enquêtés parmi ceux qui disposent de matériel soit 66,66% l'ont acquis à titre personnel et trois (03) enquêtés soit 33,33% ont bénéficié du soutien de l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Question N°7 : Evaluez-vous l'APE lors des compositions ?

- Tableau n° 23 : répartition des enquêtés par rapport à la prise en compte de l'APE lors des compositions

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	00	00
Non	29	100
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

Ce tableau montre clairement que l'APE n'est pas évaluée pendant les compositions dans la CEB de Laye. En effet tous les vingt neuf (29) enquêtés soit 100% des enseignants ont répondu par la négative à la question posée.

- Si oui, comment faites-vous ?

Réponse : Néant du fait que les enseignants ont répondu tous par Non à la question principale.

- Sinon, quelles en sont les causes ?**Synthèse des causes de la non évaluation de l'APE lors des compositions :**

- l'absence de barème de notation ;
- l'absence d'instruction qui prévoit son évaluation ;
- La pratique de l'APE en général de façon collective, ce qui ne facilite pas son évaluation ;
- les encadreurs ne font pas de son évaluation une exigence ;
- les devanciers ne l'évaluent pas ce qui fait que les jeunes emboîtent le pas ;
- la pratique de l'APE est considérée comme une perte de temps ;
- la subjectivité dans sa notation ;
- la complexité d'avoir un critère objectif de notation.

Question N°8 : *Pensez-vous que l'évaluation de l'APE améliorerait-elle sa pratique ?*

- Tableau n° 24 : répartition des enquêtés par rapport à leur avis que l'évaluation de l'APE améliorerait sa pratique.

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	24	82,75
Non	04	13,79
Abstention	01	03,44
Total	29	100

Commentaire :

Vingt quatre (24) enquêtés soit 82,75% pensent que l'évaluation de l'APE pourrait sensiblement améliorer sa pratique tandis que quatre (04) enquêtés soit 13,79% pensent le contraire. Un (01) soit 03,44% s'est abstenu de répondre à cette question.

Question N°9 : *Le domaine scolaire de votre école permet-il la matérialisation de terrain de sport en général et de celui de l'APE en particulier ?*

- Tableau n° 25 : répartition des enquêtés par rapport à la possibilité qu'offre le domaine scolaire de matérialiser un terrain d'APE.

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	23	79 ,31
Non	06	20,68
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

A partir de ce tableau on remarque que le problème de la disponibilité de terrain de sport ne se pose pas avec acuité. En effet vingt trois (23) enquêtés soit 79,31% estiment que le domaine scolaire de leur école permet la matérialisation de terrain de l'APE. Six (06) enquêtés soit 20,68% disent ne pas disposer de terrain permettant la matérialisation des terrains d'APE.

Question N°10 : *Disposez-vous d'un terrain matérialisé pour la pratique de l'APE ?*

- Tableau n° 26 : répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité d'un terrain matérialisé pour la pratique de l'APE

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	17	52,62
Non	12	41,37
Abstention	00	00
Total	29	100

Commentaire :

Dix sept (17) enquêtés soit 52,62% disent disposer d'un terrain matérialisé pour la pratique de l'APE et douze (12) soit 41,37% disent ne pas en disposer. Ce qui démontre que les terrains ne sont pas disponibles pour toutes les classes.

Question 11 : *Enumérez quelques difficultés particulières auxquelles vous êtes confrontés dans la pratique de l'APE.*

Synthèse des difficultés particulières auxquelles les enseignants sont confrontés :

- le manque de documents d'APE ;
- l'absence de matériel pour la pratique de l'APE ;
- le manque ou l'insuffisance de formation des enseignants ;
- l'éloignement de certains terrains des classes ;
- la non maîtrise des jeux même pour ceux qui disposent de recueils de jeux ;
- l'absence de programme officiel en APE.

Question N°12 : Faites quelques suggestions susceptibles d'améliorer la pratique de l'APE.

Synthèse des suggestions susceptibles d'améliorer la pratique de l'APE :

- élaboration et dotation des écoles en documents guide d'APE officiels.
- dotation des écoles en matériel complet d'APE par l'Etat ;
- élaboration d'un barème pour l'évaluation de l'APE lors des compositions ;
- organisation en début d'année de stage de recyclage incluant l'APE à l'intention des enseignants ;
- prise en compte de l'EPS en général comme thème de la conférence pédagogique des enseignants ;
- délimitation et clôture des domaines scolaires pour éviter les facteurs perturbateurs ;
- choix de site non accidenté pour abriter les écoles ;
- formation de spécialistes en sport au profit des CEB ou des écoles.

III.1.2 Résultats des entretiens avec les directeurs d'écoles

L'entretien a concerné les douze (12) directeurs d'écoles publiques que comporte la CEB de Laye. Quatre (04) questions leur ont été posées dont voici la synthèse :

Question N°1 : En votre qualité de directeur d'école comment jugez-vous la préparation et la pratique de l'APE dans votre école ?

Réponses :

- pour ceux qui pratiquent l'APE, la préparation se fait essentiellement sur des fiches ;
- seuls les candidats à l'examen pratique du CAP préparent et pratiquent régulièrement l'APE ;

- pour les anciens et ceux qui ne sont pas en situation d'examen, la pratique de l'APE est très irrégulière ;
- les quelques bonnes volontés qui la pratiquent ne respectent pas les principes élémentaires qui sous-tendent son enseignement.

Question N°2 : Avez-vous déjà pris part à un stage de recyclage en APE ?

Réponses :

- A cette question, tous les douze (12) directeurs d'écoles ont répondu par la négative.

Question N°3 : Quelles sont selon vous les véritables entraves à la pratique correcte de l'APE ?

Réponses :

- il n'existe pas une documentation officielle en rapport avec l'APE ;
- les enseignants sont insuffisamment ou pas du tout formés ;
- certains enseignants manquent de volonté ;
- certains enseignants ignorent la valeur éducative de l'APE dans la formation de l'enfant ;
- la non évaluation de l'APE est aussi une raison de la négligence de son enseignement ;
- les autorités pédagogiques eux-mêmes semblent négliger cette discipline ;
- il n'existe pas de programme officiel en APE ;
- l'absence du matériel d'APE.

Question N°4 : Faites quelques suggestions pour une bonne pratique de l'APE dans vos écoles.

Suggestions faites :

- produire et diffuser des documents guides d'APE à l'intention des enseignants ;
- organiser des stages pratiques de recyclage et de formation à l'intention des enseignants ;
- concevoir et mettre à la disposition des écoles des barèmes de notation en APE ;
- organiser une conférence pédagogique des enseignants autour du thème de l'EPS en général ;
- sensibiliser les enseignants sur le bien fondé de la pratique de l'APE pour les élèves ;
- prévoir un programme officiel de l'APE ;
- implanter les écoles en tenant compte de l'espace et de la qualité du relief ;
- doter les écoles en matériel minimal pour la pratique de l'APE ;
- prendre en compte l'APE lors de la visite des encadreurs pédagogiques dans les écoles.

III.1.3 Synthèse des entretiens avec les encadreurs pédagogiques de la CEB de la Laye (IEPD-CPI)

L'entretien avec les encadreurs (IEPD-CPI) a porté essentiellement autour de quatre (04) principales questions. La synthèse de ces réponses est :

Question N°1 : Comment jugez-vous la pratique de l'APE dans les écoles de votre CEB ?

Réponses :

La pratique de l'APE est très mitigée dans la CEB de Laye. En effet, seuls les candidats la pratiquent régulièrement. Les autres, c'est-à-dire les anciens et ceux qui ne sont pas candidats n'en font pas une priorité. Les

quelques bonnes volontés qui vont au terrain avec les élèves aussi ne respectent pas les règles élémentaires qui guident son enseignement.

Question N°2 : Avez-vous déjà organisé une formation en APE à l'intention des enseignants ? Si non, quelles en sont les raisons ?

Réponses :

Au premier volet de la question, les encadreurs disent n'avoir jamais organisé un stage en APE à l'intention des enseignants.

Les raisons de cette situation :

- les encadreurs eux-mêmes ne sont pas suffisamment outillés en matière d'enseignement de l'APE ;
- les enseignants exigent des prises en charge à l'occasion des stages ; ce dont, qu'ils n'en ont pas ;
- les enseignants n'expriment pas le besoin de formation en APE.

Question N°3 : Selon vous, quelles sont les causes de la négligence de la pratique de l'APE par les enseignants ?

Réponses :

Les causes sont multiples et on peut retenir entre autre :

- l'absence de critère d'évaluation ;
- l'inexistence d'un programme officiel d'enseignement de l'APE ;
- l'insuffisance de formation des jeunes enseignants et le manque de volonté des anciens ;
- l'absence de guide officiel en APE ;
- l'ignorance des valeurs éducatives de l'APE par certains enseignants.

Question N°4 : En votre qualité d'encadreurs, quelles suggestions pouvez-vous faire pour une amélioration de la pratique de l'APE par les enseignants.

Réponses :

- former conséquemment les enseignants dès les ENEP ;
- prévoir des documents officiels d'APE (guides, recueils de jeux) à l'intention des écoles ;
- doter les écoles en matériel d'APE ;
- élaborer et diffuser un barème de notation en APE.

III.2 Interprétation des résultats.

Pour déceler les causes réelles de la négligence de la pratique de l'APE par les enseignants de la CEB de Laye, nous avons au début de notre étude émis quatre (04) hypothèses dont la vérification devrait nous situer clairement sur la question.

Ainsi, l'analyse des résultats obtenus nous permet de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises.

Hypothèse N°1 : Du manque ou de l'insuffisance de formation des enseignants :

Il ressort de l'enquête que dix neuf (19) enseignants sur les vingt neuf (29) soit 65,51% ont reçu une formation initiale et parmi eux, dix (10) ont été formé pendant un (01) an soit 52,63% et neuf (09) ont bénéficié de deux (02) ans de formation soit 47,36% (confer tableau n°14: répartition en fonction du nombre d'année de formation initiale).

A notre avis, le temps d'un (01) an consacré à la formation de la plupart des enquêtés semble insuffisant pour acquérir des compétences théoriques et pratiques solides pour un enseignement de qualité.

Plus grave, c'est que dix (10) enquêtés soit 34,48% sont venus dans l'enseignement sans aucune formation de base. Ce qui est vraiment regrettable quand on sait que le métier d'enseignant est très délicat, car s'exerçant sur des âmes très sensibles (les enfants).

La formation continue qui aurait pu combler les lacunes constatées çà et là est quasiment inexistante.

En effet, sur les vingt neuf (29) enseignants enquêtés, vingt cinq (25) d'entre eux soit 86,20% disent n'avoir jamais bénéficié de stage de recyclage en APE depuis qu'ils enseignent (voir tableau n°17: répartition des enquêtés par rapport à la participation à un stage de recyclage en APE).

D'autre part, tous les directeurs d'écoles ont répondu n'avoir jamais bénéficié de stage en APE (confer les réponses à la question n°2 de leurs entretiens).

Les encadreurs eux-mêmes au cours de l'entretien confirment n'avoir jamais organisé de stage en APE à l'intention des enseignants de la CEB de Laye (Confer réponses des encadreurs à la question N°2 de leur entretien).

Au regard, de ce constat peu reluisant du niveau de formation des enquêtés, nous pouvons déduire que la plupart des enseignants de la CEB de Laye souffrent d'un manque ou d'une insuffisance de formation de base initiale et continue en APE.

Notre première hypothèse trouve alors sa confirmation au vu de ce qui précède.

Hypothèse N°2 : De l'inexistence de manuels guides officiels et du matériel dans les écoles pour la pratique de l'APE.

De l'analyse des résultats de l'enquête, il est établi clairement que la plupart des écoles ne disposent ni de manuels guide officiel ni de matériel pour la pratique de l'APE.

En effet, vingt cinq (25) enquêtés sur les vingt neuf (29) soit 86,20% n'ont pas de guides en APE pour la préparation des leçons. La non disponibilité du matériel d'APE dans les écoles est également une réalité car vingt (20) enquêtés sur les vingt neuf (29) soit 68,96% n'ont pas de matériel d'APE. Seulement neuf (09) enquêtés soit 31,03% disent disposer du matériel (Confer tableau n°20 : répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité des documents officiels, et tableau n°21 : répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité du matériel nécessaire pour la pratique de l'APE).

. Tous les encadreurs et directeurs d'écoles interrogés sur la question ont également fait état de manque de documents et de matériel pour une bonne

pratique de l'APE dans les écoles par les enseignants (voir réponses des directeurs d'écoles et des encadreurs à la question N°3 de leurs entretiens respectifs).

Nous pouvons au regard de cette situation dire que les enseignants de la CEB de Laye sont en manque ou en insuffisance de guides et de matériel d'APE, ce qui du même coup confirme notre hypothèse.

Hypothèse N°3 : De la non prise en compte de l'APE lors des évaluations trimestrielles.

L'enquête a révélé que l'APE ne fait pas parti des disciplines évaluées trimestriellement dans les classes. En effet, tous les vingt neuf (29) enseignants enquêtés soit 100% n'évaluent pas l'APE pendant les compositions (confer Tableau n°23 : répartition des enquêtés par rapport à la prise en compte de l'APE lors des compositions).

L'expérience n'a-t-elle pas démontré que les disciplines à faibles coefficients ou sans coefficient du tout sont généralement reléguées au second plan ? L'APE est donc victime de cette situation. Aussi, à travers l'enquête vingt quatre (24) enseignants soit 82,75% pensent que si l'APE était évaluée, son enseignement connaîtrait plus d'engouement (Voir Tableau n°24 : répartition des enquêtés par rapport à leur avis que l'évaluation de l'APE améliorerait sa pratique).

Les directeurs d'écoles à l'unanimité lors des entretiens pensent également ainsi lors que nous nous référons à leurs réponses à la question n°3.

Nous pouvons alors conclure que la non évaluation de l'APE faute de barème clair est réellement l'une des causes de la négligence de son enseignement d'où la confirmation de notre troisième hypothèse de départ.

Hypothèse N°4 : Du manque d'espace adapté pour la matérialisation des terrains d'APE dans les écoles.

Les résultats de l'enquête prouvent que l'espace adapté pour la matérialisation des terrains d'APE ne pose pas de problème dans la majorité des écoles de la CEB de Laye.

En effet, vingt trois (23) enseignants enquêtés sur vingt neuf (29) soit 79,31% disent disposer d'espace adapté pour la matérialisation des terrains d'APE (Confer Tableau n°25 : répartition des enquêtés par rapport à la possibilité qu'offre le domaine scolaire de matérialiser un terrain d'APE).

Pouvait-il en être autrement ? Quand on sait que toutes les douze (12) écoles de la CEB sont situées en milieu rural donc pouvant en principe disposer d'espaces étendus et adéquats. D'ailleurs, dix sept (17) enquêtés soit 52,62% disent disposer d'un terrain matérialisé (voir Tableau n°26 : répartition des enquêtés par rapport à la disponibilité d'un terrain matérialisé pour la pratique de l'APE).

Au regard de ce constat, nous pouvons dire que le manque d'intérêt manifeste pour la pratique de l'APE n'est pas lié à un problème d'espace dans la CEB de Laye ce qui infirme notre quatrième hypothèse.

V- SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'objet de notre étude était non seulement de déceler les causes profondes qui minent la pratique de l'APE dans les écoles de la CEB de Laye mais aussi et surtout de proposer des solutions en vue d'une pratique effective de celle-ci. Ainsi, après avoir fait l'état des lieux sur la pratique de l'APE dans la CEB de Laye qui du reste est peu enviable au regard des multiples difficultés auxquelles elle est confrontée, nous formulons les suggestions et les recommandations à l'endroit des acteurs suivants : les enseignants, les encadreurs pédagogiques, les partenaires, les autorités pédagogiques et administratives.

V.1 SUGGESTIONS

V.1.1 A l'endroit des enseignants

Nous suggérons à l'endroit des enseignants :

- **Une préparation lointaine et immédiate des séances d'APE.**

- La préparation lointaine :

A travers cette préparation, le maître en collaboration avec les élèves devra en début d'année :

- élaborer un programme des activités en prenant en compte certains jeux du milieu des élèves ;
- organiser la classe en équipes de taille et de force sensiblement égales ;
- matérialiser les terrains d'APE ;
- s'équiper de petit matériel d'enseignement. A ce niveau, il est possible de fabriquer à partir de matériaux locaux des cordelettes, des ballons, des bâtons, des poteaux pour ne citer que cela.

Le maître devra en outre :

- avoir la volonté de se former et faire un effort de recherche de la documentation car ne dit-on pas qu'un enseignant est un

perpétuel étudiant et qu'à ce titre, cesser de se former c'est cesser d'enseigner ;

- prendre des initiatives tendant à valoriser l'APE par une évaluation de celle-ci. En effet, le véritable enseignant est celui-là qui loin de se décourager face aux difficultés liées à son métier, cherche les voies et moyens pour les surmonter.

En somme la préparation lointaine consiste pour le maître à réunir tout ce dont il aura besoin comme documents et matériel tout au long de l'année pour la pratique de l'APE.

- la préparation immédiate : elle consiste pour le maître à consigner par écrit sur des fiches ou dans un cahier de préparation la démarche, l'objectif de la séance, le matériel à utiliser, les activités précises prévues. Ces précautions permettent au maître d'éviter les pertes de temps, le tâtonnement et les improvisations qui peuvent être source d'énerverment et surtout de la démotivation pour la pratique de l'APE. Il s'agit également pour le maître avec l'aide de ses élèves de revoir au besoin le terrain dès la veille pour l'adapter à l'activité prévue.

V.1. 2 A l'endroit des encadreurs pédagogiques

A leur niveau, nous suggérons qu'ils :

- accordent de l'intérêt à la pratique de l'APE lors des visites de classes et d'écoles.
- organisent des journées de concertation ou des stages en APE à l'intention des enseignants.
- se saisissent de toutes les opportunités pour sensibiliser les enseignants sur le bien fondé de la pratique de l'APE pour les enfants.

V.1.3 A l'endroit des partenaires

Nous suggérons à l'endroit des APE, des AME et de tous ceux qui interviennent dans le domaine de l'éducation :

- une contribution à la collecte, à l’achat du matériel et de l’équipement nécessaires à la pratique de l’APE.
- Une implication dans le déblayage des espaces accidentés en vue de la matérialisation des terrains d’APE.
- L’encouragement des enseignants pour un meilleur accomplissement de leur mission.

V.2 RECOMMANDATIONS

Nous recommandons à l’endroit des autorités pédagogiques, politiques et administratives chacune en ce qui la concerne ce qui suit :

- la conception et la diffusion des documents d’APE officiels (guides, recueils de jeux, manuels, barème de notation, programme) en qualité et en quantité à l’intention des enseignants. Cette situation pourrait non seulement valoriser l’APE au même titre que les autres disciplines mais surtout pallier l’insuffisance ou le manque de formation de la plupart des enseignants ;
- Le financement des stages de recyclage pour permettre aux enseignants de bénéficier de formation continue gage d’une remise en cause utile pour une qualité de l’enseignement ;
- La dotation des écoles en équipement et matériel de sport (APE). Cette dotation pourrait être source d’intérêt pour les enseignants et les élèves.
- La formation adéquate des encadreurs en EPS en général pour les rendre plus aptes à apporter un appui conseil aux enseignants.

Nous n’avons pas la prétention à travers cette étude de cas de trouver toutes les solutions pouvant juguler la négligence de la pratique de l’APE dans les écoles de la CEB de Laye. Nous estimons cependant qu’une prise en compte de ces suggestions et recommandations à tous les niveaux pourrait contribuer à rendre effective la pratique de l’APE et partant à l’amélioration de la qualité de l’enseignement tant souhaitée.

L'Activité Physique et Educative (APE) contrairement à ce que pensent bon nombre d'enseignants est une discipline qui contribue efficacement à la formation du jeune enfant au plan psychomoteur, cognitif et socio affectif.

Dans le cadre de l'interdisciplinarité, elle facilite également l'enseignement de la plupart des disciplines.

Cependant, on constate la négligence de sa pratique par les enseignants de la CEB de Laye. De notre étude, il ressort en effet que beaucoup d'enseignants éprouvent des difficultés pour bien pratiquer l'APE. Ces difficultés sont d'ordre pédagogique, institutionnel et matériel.

Aussi pour y remédier et donner à la discipline toute la place qu'elle mérite, la prise en compte des suggestions et des recommandations faites à cet effet s'avère nécessaire.

Il convient pour cela que chaque acteur à quelque niveau que ce soit joue sa partition gage d'une éducation intégrale de l'écolier burkinabé, futur bâtisseur de notre cher pays.

CONCLUSION GENERALE

Trois mois de stage pratique dans la CEB de Laye ont été pour nous des moments très enrichissants. Nous avons au cours de cette période pu percevoir le rapport de complémentarité entre la théorie reçue à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou et les activités pratiques en CEB.

Nous avons ainsi pu nous familiariser avec l'organisation et le fonctionnement d'une CEB ainsi que les activités qui s'y mènent au quotidien.

Aussi, notre étude de cas qui a porté sur la négligence de la pratique de l'APE dans la CEB de Laye nous a permis non seulement de diagnostiquer sans complaisance les difficultés qui entravent sa pratique, mais également de proposer des solutions pour y remédier.

Nous nous sentons à présent bien outillés pour accomplir avec efficacité nos futures fonctions de CPI.

Dans tous les cas, nous demeurons convaincus qu'il n'y a jamais de connaissance acquise une fois pour toute. Ce faisant, nous estimons que c'est maintenant que commence véritablement notre formation si nous voulons être des encadreurs avertis et prêts à relever le défi de la qualité de l'enseignement dans notre pays.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Christophe BOUDA, Mon cahier d'Education Physique et Sportive : Ouagadougou mai 2006, version corrigée ;
- 2- CONFESJES 1992, L'Education Physique et Sportive à l'école primaire 3^{ème} et 4^{ème} années ;
- 3- CONFESJES 1992, L'Education Physique et Sportive à l'école primaire 1^{ère} et 2^{ème} années ;
- 4- L'Enseignement de l'Education Physique et Sportive : Instruction et recommandation officielles année 1987 ;
- 5- Loi 013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation.
- 6- Pédagogie pratique pour l'Afrique : l'Education Physique et Sportive volume 8 ;

ANNEXES

**ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES
TITULAIRES DES CLASSES DE CP1, CP2 ET CE1 DE LA CEB DE
LAYE**

Chers collègues ;

La fin du stage pratique des élèves CPI, issus de l'ENS/UK est sanctionnée par la production d'un rapport et d'une étude de cas.

C'est pour répondre à cette obligation institutionnelle que nous avons choisi dans le cadre de notre étude de cas de nous pencher sur les difficultés qui entravent la bonne pratique de l'APE dans les écoles de la CEB de Laye.

Pour nous permettre de bien conduire cette étude, nous vous prions de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui se veut anonyme et confidentiel. Il ne cache aucune intention particulière.

De la crédibilité de vos réponses dépendra la richesse des conclusions auxquelles nous parviendrons ensemble en vue d'une meilleure pratique de l'APE pour le bonheur de nos écoliers.

D'avance merci pour votre bonne et sincère collaboration.

I- Identification

Cochez la case qui correspond à votre réponse.

- | | | | | |
|--|------------------------------|-----------|--------------------------|---|
| I-1. Ecole : Publique | <input type="checkbox"/> | | Privée | <input type="checkbox"/> |
| I-2. Corps : IP | <input type="checkbox"/> | IC | <input type="checkbox"/> | IAC <input type="checkbox"/> |
| I-3. Fonction : Directeur | <input type="checkbox"/> | | | Adjoint <input type="checkbox"/> |
| I-4. Sexe : Masculin | <input type="checkbox"/> | | | Féminin <input type="checkbox"/> |
| I-5. Classe tenue : CP1 | <input type="checkbox"/> | CP2 | <input type="checkbox"/> | CE1 <input type="checkbox"/> |
| I-6. Ancienneté dans l'enseignement : | | | | |
| 1 à 5 ans | <input type="checkbox"/> | 5 à 10ans | <input type="checkbox"/> | Plus de 10 ans <input type="checkbox"/> |
| I-7 Etes-vous passé par une école de formation professionnelle : | | | | |
| | Oui <input type="checkbox"/> | | Non | <input type="checkbox"/> |
| Si oui, durée de la formation : 1 an <input type="checkbox"/> | | | | |
| | | | 2ans | <input type="checkbox"/> |

II- Questionnaire proprement dit

Cochez la case correspondant à votre réponse et répondez aux questions posées.

II-1. Accordez-vous la même importance à l'enseignement de l'APE au même titre que les autres disciplines ? (Préparation et exécution)

Oui Non

II-2. Connaissez-vous la valeur éducative de l'APE ?

Pas du tout Passablement Bien Très bien

Si bien, très bien énumérez quelques unes de ces valeurs

.....
.....
.....

II-3. Avez-vous déjà pris part à un stage de recyclage en APE ?

Oui Non

Si non, pensez-vous que cela soit nécessaire ?

.....
.....

II-4. Votre répartition mensuelle prend t-il en compte le programme de l'APE ?

Oui Non

II-5. Disposez-vous de documents (guides, manuels recueils de jeux) officiels pour la préparation des leçons APE ?

Oui Non

II-6. Disposez-vous du matériel nécessaire pour la préparation de l'APE ?

Oui Non

Si oui, comment l'avez-vous acquis ?

- Dotation de l'Etat
- Dotation de l'APE
- Acquisition personnelle

II-7. Evaluez-vous l'APE lors des compositions ?

Oui Non

- Si oui comment faites-vous ?.....

.....
.....

- Si non quelles en sont les causes ?.....

.....
.....

II-8. Pensez-vous que l'évaluation de l'APE améliorerait sa pratique ?

Oui Non

II-9. Le domaine scolaire de votre école permet-il la matérialisation de terrain de sport en général et de celui de l'APE en particulier ?

Oui Non

II-10. Disposez-vous d'un terrain matérialisé pour la pratique de l'APE ?

Oui

Non

II-11. Enumérez quelques difficultés particulières auxquelles vous êtes confrontés dans la pratique de l'APE.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

II-12. Faites quelques suggestions susceptibles d'améliorer la pratique de l'APE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci d'avance

**ANNEXE 2 : Guide d'entretien avec les encadreurs pédagogiques
(IEPD, CPI)**

- **Question n°1 :**

Comment jugez-vous la pratique de l'APE dans les écoles de votre CEB ?

- **Question n°2 :**

Avez-vous déjà organisé une formation en APE à l'intention des enseignants ?

- **Question n°3 :**

Selon vous, quelles sont les causes de la négligence de la pratique de l'APE par les enseignants ?

- **Question n°4 :**

En votre qualité d'encadreur, quelles suggestions pouvez-vous faire pour une amélioration de la pratique de l'APE par les enseignants ?

ANNEXE 3 : Guide d'entretien avec les directeurs d'écoles

- **Question n°1 :**

En votre qualité de directeur d'école, comment jugez vous la préparation et la pratique de l'APE dans votre école?

- **Question n°2 :**

Avez-vous déjà pris part à un stage de recyclage ou de formation en APE ?

- **Question n°3 :**

Quelles sont selon vous, les véritables entraves à la pratique de l'APE dans votre école ?

- **Question n°4 :** Faites quelques suggestions pour une bonne pratique de l'APE dans vos écoles ?